

CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 6 avril 2022

Présents : Jean-Claude GIRARD, Géraldine CHEDOZ, Yves DOUSSOT, Catherine LONJARET, Jean-Michel MONIN, Valérie MASSET, Marc BEGIN, Flora MAZURE, Christine LANIER, Estelle CHARY-SMOLAREK, Laurence LIEFROID, Daniel PERROT et Alain ROBERT.

Absents : Patrick CHANDON, pouvoir à Jean-Claude GIRARD,
Alain NOIROT, excusé,
Thierry NOËL, excusé,
Andréa MONNIOT, excusée,
Adeline JEUNOT, excusée,
Karine WURSTER, excusée.

Secrétaire de séance : Flora MAZURE

Approbation du compte-rendu du février 2022

Avant-propos : l'Office national des forêts est venue présenter la gestion de la forêt communale ougeoise et les projets à venir, cette présentation a permis aux conseillers de disposer d'une connaissance plus précise de l'état de la forêt communale, des actions et des mesures mises en place par cet établissement public à caractère industriel et commercial.

1 / Compte Administratif et Compte de Gestion 2021 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les résultats du compte administratif et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021, qui se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

- dépenses 2021	:	884 082,97 €
- recettes 2021	:	939 617,22 €

Résultats de l'exercice 2021 (excédent) : 55 534,25 €

Section d'investissement :

- dépenses 2021	:	200 300,24 €
- recettes 2021	:	189 137,77 €

Résultats de l'exercice 2021 (déficit) : 11 162,47 €

Le Maire se retire pour le délibéré.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (le Maire n'ayant pas pris part au vote), à l'unanimité,

► **APPROUVE** le Compte administratif et le Compte de gestion de l'exercice 2021.

2 / Affectation des résultats 2021 :

Pour faire suite au vote du compte administratif 2021, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de 179 484,89 € de la manière suivante :

■ Compte R002 – Résultat de clôture 2021	:	103 071,09 €
■ Compte R1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	:	76 413,80 €

3 / Fixation des taux des taxes locales 2022 :

Monsieur le Maire rappelle que la suppression progressive de la taxe d'habitation entraîne le gel du taux depuis 2019 sur lequel les collectivités ne peuvent plus intervenir.

En outre, il convient de souligner que la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat dans le cadre de la décentralisation a été fortement impactée depuis 10 ans, avec une baisse relative de 60 000 € par an.

Également, il informe de la révision de la Dotation de Solidarité Communautaire portée par Dijon métropole qui va engendrer une baisse de 17 000 € sur deux ans (baisse de 8 000 € portée au budget primitif 2022).

Il précise que l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 portant protection sociale complémentaire dans la fonction publique oblige les collectivités à participer aux contrats de mutuelle et de prévoyance de leurs employés, emportant de nouvelles dépenses de fonctionnement récurrentes au niveau des charges de personnel. La mise en place est effective depuis le 1^{er} janvier 2022 et a été réalisée suite à la décision à l'unanimité du Conseil municipal en date du 7 juillet 2021.

D'autre part, il est nécessaire d'évoquer la hausse très conséquente des marchés de l'énergie et du gaz puisque les tarifs sont fixés à des niveaux inédits depuis novembre 2021. Ce constat a pour conséquence une augmentation importante à prévoir sur les articles comptables dédiés à l'achat de fluides énergétiques au niveau du budget primitif 2022.

Enfin, il est primordial de mettre en évidence l'avancée de projets structurants au sein de la commune. Ainsi, le projet d'investissement lié à l'extension de la salle de restauration scolaire sera entièrement réalisé au cours de l'année 2022 avec une date prévisionnelle de fin des travaux fixée à début juillet 2022, cette opération travaux s'élève à 620 000 € TTC. Ce projet permettra d'anticiper l'arrivée de nouvelles familles au sein de la commune et une fréquentation plus importante des écoles élémentaire et maternelle dans les années à venir.

D'autre part, le projet de création de cellules commerciales neuves permettra également de dynamiser le territoire communal et de développer à l'avenir une nouvelle offre de services à l'attention notamment des administrés de la commune.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de revaloriser les taux à hauteur des nécessités de trésorerie communale et afin d'accompagner l'avancée des projets structurants.

Sur exposé de ces éléments, la Commission des finances propose de fixer les taux en 2022 comme suit :

- taxe foncière (bâti)	34.5 %
- taxe foncière (non bâti)	28.42 %

L'impact financier prévisionnel est estimé à 30 000,00 € de recettes complémentaires à inscrire au budget primitif 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **DECIDE** de fixer les taux des taxes communales, qui se répartissent comme suit :

- taxe foncière (bâti)	34,5 %
- taxe foncière (non bâti)	28.42 %

4 / Attribution de subventions aux associations :

Comme chaque année, les associations ougeaises doivent faire parvenir leur bilan comptable à Monsieur Le Maire. Force est de constater que les associations et leurs bénévoles participent à l'attractivité et à la qualité de vie de notre commune.

Monsieur le Maire, en concertation avec les membres de la commission des finances, propose des montants de subventionnement potentiel.

Proposition de la Commission des finances			Vote au ratio
NOMS DES ASSOCIATIONS	Montant 2021	Montant proposé en 2022	
Association Bourguignonne "Talents sans Frontières"	500,00	500,00	A l'unanimité

Anciens et Amis de la BA 102	0,00		Décision de reporter le vote à un prochain Conseil municipal décidée à l'unanimité
Jardins communaux	300,00	300,00	2 membres n'ont pas pris part au vote et 11 pour
Association Pour une Evolution Harmonieuse à OUGES	700,00	600,00	A l'unanimité
Les Chasseurs de la Plaine	160,00	200,00	1 membre actif n'a pas pris part au vote et 13 pour
FC Ouges	2 800,00	2 800,00	A l'unanimité
Les 100 Ciels	3 000,00	2 800,00	6 membres n'ont pas pris part au vote et 7 pour
Amicale des Pompiers	1 000	800,00	1 membre actif n'a pas pris part au vote et 13 pour
Coopérative Ecole Primaire	2 032,00	2 088,00	A l'unanimité
Coopérative Ecole Maternelle	1 248,00	1 192,00	A l'unanimité
TOTAL	11 740,00	11 280,00	

Monsieur le Maire précise que, concernant les coopératives scolaires, le montant versé sera déterminé selon les effectifs définitifs de rentrée 2022/2023, à raison de 28,00 € par élèves auxquels s'ajouteront 100,00€ de frais de gestion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des votants :

► **DECIDE** des montants alloués au titre du subventionnement 2022 des associations locales :

Proposition de la commission des finances	
NOMS DES ASSOCIATIONS	Montant 2022
Association Bourguignonne "Talents sans Frontières"	500,00
Anciens et Amis de la BA 102	Décision reportée
Jardins communaux	300,00
Association Pour une Evolution Harmonieuse à OUGES	600,00
Les Chasseurs de la Plaine	200,00
FC Ouges	2 800,00
Les 100 Ciels	2 800,00
Amicale des Pompiers	800,00
Coopérative Ecole Primaire	2 088,00
Coopérative Ecole Maternelle	1 192,00
TOTAL	11 280,00

► **DIT** que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2022 à l'article 6574.

5 / Budget Primitif 2022 :

Vu les propositions de la commission des finances, après exposition des chapitres composant la préparation du budget primitif 2022, et présentation des projets communaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **ADOpte** le budget primitif 2022 comme suit :

Section de fonctionnement :

- dépenses 2022 : 1 058 872,09 €
- recettes 2022 : 1 058 872,09 €

Section d'investissement :

- dépenses 2022 : 860 913,80 €
- recettes 2022 : 860 913,80 €

Compte-rendu de délégations du Maire :

Par délibération en date du 3 juin 2020, Le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de compétences. Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

Marchés publics (délibération du 3 juin 2020 – 3°)

Attribution :

<u>Marché :</u>	<u>Objet :</u>	<u>Titulaire :</u>	<u>Montant en € HT :</u>
20222230001	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – programmiste pour la création de cellules commerciales afin de dynamiser le territoire communal	A2AD SAS d'architecture	14 000

Louage de chose (délibération du 3 juin 2020 – 4°)

Convention de parcelles pour maraîchage bio : signature d'une convention organisant les modalités de mise à disposition par la commune d'OUGES à titre précaire et révocable de terrains situés au lieu-dit Le Buissonot (lots 15 et 16 d'une contenance de 60 ares) au profit de l'association Défis 21 pour la mise en œuvre de maraîchage bio.

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu du Maire sur les délégations qui lui ont été attribuées.

7 / Questions diverses

Monsieur le Maire informe :

- De la tenue de différentes commissions communales notamment la Commission communication qui va se réunir le lundi 11 avril à 18 heures afin d'étudier un règlement visant les supports de communication utilisés au sein de la commune.
- D'une réunion à venir le vendredi 22 avril à laquelle seront conviés l'ensemble des conseillers municipaux concernant le projet de création de cellules commerciales, celle-ci sera animée et conduite par le Cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage / programmiste qui accompagne et conseille la commune sur l'ensemble des problématiques liées au projet.
- De la signature du compromis de vente la semaine prochaine concernant l'ensemble immobilier communal situé rue Charles de Gaulle.
- De la réunion prévue le vendredi 8 avril permettant de disposer d'informations complémentaires sur l'évènement de course de voitures à pédales qui aura lieu le dimanche 28 août.
- De l'organisation des élections présidentielles les 10 et 24 avril avec la mise en place d'un tableau valable pour les deux tours de l'élection.

Monsieur Yves DOUSSOT (1^{er} adjoint) informe de :

- Du retour positif suite à l'organisation du repas des aînés (pour la deuxième année de suite) qui a au sein du Cabaret l'escapade situé à Aiserey. Cet évènement intégrait l'ensemble des repas ainsi que le spectacle réalisé.
- De la réalisation de travaux de peinture au sein de la salle des fêtes.
- De la mise en place à venir d'une plaque spécifique suite à la dénomination de la salle du Conseil salle du « Docteur François PERRAS ».
- De la chasse aux œufs prévue au centre de loisirs Louise-Emile LAMY.

Madame Géraldine CHEDOZ (2^{ème} adjointe) informe de :

- De la bonne tenue des conseils d'école, au niveau des effectifs prévisionnels au titre de la rentrée 2022/2023 sont attendus 71 élèves au sein de l'école élémentaire et 39 élèves au sein de l'école maternelle.
- De la participation de la Commission jeunesse à la cérémonie du 8 mai 1945 deux enfants se sont portés volontaires afin de lire un message lors de cette cérémonie. Cette commission participera également à la chasse aux œufs au centre de loisirs.

Monsieur Jean-Michel MONIN (3^{ème} adjoint) informe :

- De l'intervention à venir de l'entreprise DEMONGEOT, suite au devis signé et notifié portant sur la vérification des mâts d'éclairage du terrain de football.
- Du respect du planning des travaux d'extension du restaurant scolaire, les deux semaines à venir vont correspondre à une baisse d'activités sur le chantier car le matériel à installer par la suite est cours de fabrication (baies vitrées, toitures).
- Du dossier du Layer, la demande est en cours de gestion et d'étude par le service réseaux de Dijon métropole.
- De la tenue de la commission voirie le 22 mars, une réflexion est en cours sur l'entretien des routes métropolitaines depuis le transfert de compétences du département vers Dijon métropole.
- Du remplacement de la tondeuse autoportée, cet achat est pour le moment reporté au budget primitif 2023.